

**ARRETE MUNICIPAL
INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT EN
AGGLOMERATION SUR LE PARCOURS DU TOUR DE FRANCE**

Le Maire d'AUBESSAGNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L 2213-2

VU le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route ;

CONSIDERANT qu'en raison du passage d'une étape du Tour de France cycliste sur le territoire de la commune d'Aubessagne le 18 juillet 2024 et que pour des raisons de sécurité publique, il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette épreuve et certaines voies adjacentes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit sur le parcours du tour de France annexé au présent arrêté à partir du mercredi 17 juillet 2024 à 18h jusqu'à la fin de l'évènement.

ARTICLE 2 : La circulation est interdite dans les deux sens le jeudi 18 juillet 2024 de 11h30 à 15h45 :

- Sur la RN85 : du pont des Richards au carrefour de l'embranchement des Costes (épicerie Vival)
- Sur la route des Costes (RD23) : du carrefour de l'embranchement des Costes (épicerie Vival) jusqu'à la limite de la commune de la Motte

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont prévues et réprimées conformément aux dispositions du Code de la route. Elles feront l'objet d'une verbalisation en application des articles R 411.1, R 411.25 417.1, R 417.10, R 432.1 du Code de la route par les agents de la Gendarmerie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune d'Aubessagne.

ARTICLE 5 : Les services municipaux de la commune d'Aubessagne, les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le chef de gendarmerie de St Firmin

**Fait en Mairie d'Aubessagne,
Le 10 juillet 2024
Le Maire, Richard ACHIN**

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr





COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr